

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

relative à la demande de déclaration d'intérêt général  
du plan de gestion  
de la végétation du bassin versant de la Sévenne par le Syndicat de Rivières des 4 Vallées sur les  
communes de Chuzelles, Luzinay, Saint-Just-Chaleyssin, Serpaize,  
Valencin, Vilette-de-Vienne et Vienne.

Par arrêté n° 38-2017-312-DDTSE01 du 08 novembre 2017, une enquête publique sur le projet  
susvisé, d'une durée de 18 jours, est prescrite du 02 décembre 2017 au 19 décembre 2017 inclus.

Au terme de la procédure, peut être adopté au titre du code de l'environnement, un arrêté  
préfectoral, portant déclaration d'intérêt général. L'autorité compétente pour prendre cette décision  
est le Préfet de l'Isère.

M. Raymond ULLMANN, ingénieur INPG, retraité, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la  
liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête,  
les jours et heures suivants :

- Le samedi 02 décembre 2017 de 09h45 à 11h45
- Le mardi 19 décembre 2017 de 15h15 à 17h15

Pendant toute la durée de l'enquête publique, sera déposé en mairie de LUZINAY et accessibles  
aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Le dossier pourra également être consulté :

- sur le site internet suivant : [www.rivieresdes4vallees.fr](http://www.rivieresdes4vallees.fr)
- sur rendez-vous en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale  
des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040  
Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par correspondance au  
commissaire enquêteur à la mairie de LUZINAY (Place de la Mairie 38200), siège de l'enquête en  
mentionnant « DIG Sévenne - à l'attention du commissaire enquêteur » ainsi que par voie  
électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr) jusqu'au 19 décembre  
2017, 17h15.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de  
l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques)

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent  
être demandées : Le Syndicat de Rivières des 4 Vallées - 366, rue Stéphane Hessel - ZAC des  
Basses Echarrières - 38440 St Jean de Bournay

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête  
publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service  
Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et  
des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public,  
pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère –  
D.D.T – Service Environnement, en mairie de LUZINAY et pendant un an sur le site des services  
de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr), à compter de leur publication.